

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER OCTOBRE 2021

**L'an deux mille vingt et un, le 1er octobre le Conseil Municipal de la Commune de BEAUREGARD L'EVEQUE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de **Madame Patricia BUSSIERE, Maire.**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19  
Date de convocation du Conseil municipal : 24 septembre 2021

**PRESENTS** : Mmes. BOURGIER Corinne, BUSSIERE Patricia, CHAPEL Virginie, FAFOURNOUX Patricia, LAMOUREUX Valérie, MUSY Gaëlle, POYET Valérie, VASSON Emmanuelle. M. BISSON Bruno, BRUN Charly, GUERET Laurent, JAKUBOWSKI David, ROCHER Cyril, TERRIAC Michaël, VIALATTE Cédric, VIALLE Cyril.

**ABSENTS** : Mme ARAUCO Constance, TARRIT Françoise. M. ROCHE Christophe, excusés.

Madame la Maire présente Mme Aude LENOIR et M. Sébastien CONTAMINE respectivement Conseiller en énergie partagé et Directeur de l'ADUHME (Association pour un Développement Urbain Harmonieux de la Maitrise de l'Energie) qui dans le cadre de l'adhésion de Billom-communauté à l'adhume ont réalisé le profil énergétique du patrimoine immobilier de la commune de Beauregard l'Evêque.

Cette étude rente découle de la Loi ELAN de 2018 (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) et son pendant le "Décret Tertiaire" qui impose des réduction de la consommation énergétique (40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050). des bâtiments à usage tertiaire français de plus de 1000 m<sup>2</sup> de surface développée. L'ensemble scolaire sera concerné et peut être l'ensemble mairie et médiathèque après vérification des surfaces.

Mme LENOIR présente et commente le profil énergétique des bâtiments communaux, mais également de l'éclairage public, la comparaison des consommations d'énergie moyenne, plutôt correctes bien que la commune dépende d'énergie coûteuses et, les prémices d'un plan d'action.

Madame la Maire remercie Mme Aude LENOIR et M. Sébastien CONTAMINE.

Elle annonce la démission de Mesdames ARAUCO Constance et TARRIT Françoise du Conseil Municipal et donne lecture de leurs lettres de démission.

### **TRAVAUX :**

#### **Projet d'aménagement de la Rue de l'Ecole dans le cadre du plan de circulation de la Place du Coudert / Maitrise d'œuvre :**

Madame la Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 11 juin 2021, a demandé à l'agence départementale d'ingénierie territoriale (ADIT63) d'étudier l'amélioration de la circulation et de la sécurité routière sur la Place du Coudert et plus particulièrement sur la rue de l'Ecole et aux environs de l'aire de jeux.

Plusieurs réunions ont été organisées avec les membres de la commission des travaux, de l'ADIT, des gestionnaires des réseaux d'électricité et Gaz, de télécommunication, d'eau potable et d'assainissement.

Ce projet s'articule autour de la mise en sens unique de la circulation et de la réfection de la rue de l'Ecole, par la création de places de stationnement supplémentaires, par la mise en place de ralentisseurs sur la rue entre l'école et la salle des fêtes et également par l'enfouissement des derniers réseaux aériens de la Place du Coudert.

L'ADIT a produit un plan (évolutif) des travaux et une estimation financière qui s'élève à 228 852.25 €. H.T. (hors coût de l'enfouissement des réseaux aériens et sous réserve du bon état des réseaux souterrains existants).

Madame la Maire présente cet avant projet aux Conseillers Municipaux.

Des remarques sont émises notamment sur l'emplacement des ralentisseurs ou sur l'accès des services de sécurité incendie aux bâtiments scolaires. Madame la Maire précise que ces remarques seront prises en compte et que projet définitif sera représenté au Conseillers Municipaux avant l'engagement définitif des travaux.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de :

- Procéder à la réalisation de ce projet en 2022.
- Confier la Maitrise d'œuvre de ce projet à l'ADIT63.

Madame la maire annonce avoir demandé aux agents de l'Adit d'étudier le remplacement et l'installation de deux ralentisseurs supplémentaires sur la route de Courcourt, et, également la mise en place d'une zone limitée à 30 km/h dans le centre bourg.

### **Chemins communaux :**

Les orages de cet été ont décalé les travaux prévus sur les chemins. Ceux -ci devraient débiter rapidement.

Madame BUSSIERE va réunir la commission des travaux afin de prévoir les travaux à réaliser sur les fossés communaux en 2022.

### **Aménagement de la Motte :**

La clôture est posée, le choix des sites qui seront matérialisés sur la table d'orientation est fait.

### **Salle de Classe :**

Les travaux avancent doucement... la fin des travaux est néanmoins espérée pour les vacances scolaires de décembre 2021.

### **Travaux d'éclairage public d'intérêt communal :**

Madame la Maire rappelle que le Conseil Municipal a autorisé le SIEG du Puy de Dôme afin de réaliser des travaux d'éclairage public suite au renforcement du réseau de rue des Gravières.

Madame la Maire la convention à intervenir avec le Syndicat intercommunal d'Electricité du Puy de Dôme :

Cette convention prévoit les éléments financiers suivants :

L'estimation globale des dépenses s'élève à 3 000 € H.T.

La participation communale serait de 1 500.00 €.

Après discussion le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer la convention à intervenir:

### Points d'Apport Collectifs :

M. MELCHIOR du Syndicat du Bois de l'Aumône a fait une présentation à Madame BUSSIÈRE Patricia et à M. GUERET Laurent (délégué de la commune) des points d'apports collectifs (PAC).

Ces PAC, sous la forme de colonnes enterrées permettent de pallier aux difficultés de collecte et aussi de stockage, des bacs individuels dans une partie des rues du centre bourg. Ils peuvent desservir jusqu'à 80 foyers pour un coût inférieur.

Mais, outre une implantation à définir ... d'autres problèmes peuvent également apparaître (odeurs, incivilités...).

Une mise en place serait peut être plus consensuelle pour la desserte des bâtiments publics de la Place du Coudert et de la collecte des verres.

Madame la Maire propose de créer une commission de réflexion, en charge de cette question. Mesdames BUSSIÈRE Patricia, LAMOUREUX Valérie, POYET Valérie et Messieurs BISSON Bruno, GUERET Laurent et TERRIAC Michaël désirent intégrer cette commission.

### **FINANCES :**

#### **Budget primitif communal - Décision modificative N°1 / 2021**

*Les membres du CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021.*

#### **CREDITS A OUVRIR**

Article	Opération	Nature	Montant
673		TITRES ANNULLES	+ 500.00

#### **CREDITS A REDUIRE**

Article	Opération	Nature	Montant
60612		ENERGIE - ELECTRICITE	- 500.00

#### **Budget primitif communal - Décision modificative N°2 / 2021**

*Les membres du CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021.*

#### **CREDITS A OUVRIR**

Article	Opération	Nature	Montant
2313	SALLE ASSOCIATIVE	MISSION SPS	+ 1 100.00
2313	LOGEMENT CHANTOUX	MISSION SPS	+1 100.00

#### **CREDITS A REDUIRE**

Article	Opération	Nature	Montant
2313	ADAP	CONSTRUCTION	- 2 200.00

#### **Convention portant mise à disposition de la parcelle ZK 55 :**

Madame la Maire rappelle que le Conseil Municipal le bail contacté avec ORANGE mettant à la disposition de cette société une superficie de 24 m<sup>2</sup> dans la parcelle ZK55 afin d'y disposer ses éléments techniques pour une redevance annuelle de 2 500.00 €

Madame la Maire explique que ORANGE a cédé à ATC France, (entreprise spécialisée dans l'hébergement d'équipement télécom), ses infrastructures en date du 1er avril 2020.

ATC France a alors repris l'ensemble des droits et obligations découlant du contrat de bail et de ses avenants.

Madame la maire présente la convention à intervenir entre la commune et ATC France, elle rappelle que le conseil municipal a déjà autorisé l'augmentation de la surface de 8 m<sup>2</sup> pour permettre l'installation des équipements techniques au sol de l'opérateur FREE, l'antenne supportant les deux opérateurs.

Le bail, d'une durée de 12 ans, porte sur une surface de 32 m<sup>2</sup> en contrepartie d'une redevance annuelle portée à 3 500.00 €.

Après discussion le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer la convention à intervenir:

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Election d un membre du Conseil Municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) à la suite d'une démission :**

Madame la Maire indique au Conseil Municipal qu'à la suite de la démission de Mme ARAUCO Constance il convient de procéder à l'élection de son ou sa remplaçante comme membre représentant(e) du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'administration du C.C.A.S. :

Elle demande aux candidat(e)s de se faire connaître :

- Mme POYET Valérie est seule candidate.

A l'issue de l'élection Madame POYET Valérie est élue à l'unanimité.

#### **EPF-SMAF :**

Mr BISSON Bruno sera proposé auprès de Billom communauté afin de remplacer Mme ARAUCO Constance auprès de l'EPF-SMAF.

#### **Cérémonie de commémoration du 11 novembre 1918 :**

La cérémonie se fera en présence du public, mais en raison des contraintes sanitaires, il n'y aura pas de vin d'honneur à son issue.

#### **Vœux du Maire et Banquet des Anciens :**

Madame la Maire présentera ses vœux à la population le dimanche 9 janvier 2022.

Le "banquet des Anciens" sera également organisé. ce jour ci.

#### **Conseil municipal des jeunes :**

La "journée de nettoyage" du village est maintenue pour ce Dimanche 3 octobre malgré une météo qui s'annonce fort médiocre.

Madame Emmanuelle VASSON évoque le projet d'organiser une randonnée photo en 2022.

### **Bulletin municipal :**

Il est demandé aux associations de la commune de préparer leur article pour le 15 novembre.

Il est proposé aux artisans, commerçants, professions libérales de remplir un imprimé dans le but d'éditer un document les présentant.

### **Les Amis de Mirabeau :**

Suite à la reprise du bâtiment par son propriétaire, l'association s'est dissoute lors de sa dernière assemblée générale.

Ella fait don à la commune d'une centaine de chaises et de tables.

Le Conseil Municipal adresse ses remerciements aux anciens membres

<b>DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er OCTOBRE 2021</b>	
<b>DM1 COMMUNE</b>	Décision modificative 1 bp 2021
<b>DM2 COMMUNE</b>	décision modificative 2 bp 2021
<b>DE182021</b>	maitrise d'œuvre rue de l'école
<b>DE192021</b>	renforcement éclairage public rue des gravières
<b>DE202021</b>	convention ATC France
<b>DE212021</b>	modifications statuts du sieg
<b>DE222021</b>	Élection Poyet Valérie au CCAS

